

LES AIDES FINANCIÈRES POUR LES JEUNES EN DIFFICULTÉ

Dans chaque direction régionale, une commission sociale étudie les situations qui lui sont signalées et peut octroyer des aides financières exceptionnelles aux jeunes en difficulté.

Ces aides sont octroyées lorsqu'un jeune est confronté à une surcharge financière passagère qui risque de le contraindre à mettre fin à sa formation.

Attention : ces aides n'ont pas vocation à participer à des dépenses d'achat de biens ou de services en décalage avec les revenus actuels et à venir du jeune.

CE QUE VOUS DEVEZ FAIRE

Si vous détectez une situation délicate vécue par un jeune, conseillez-lui de contacter la direction régionale PRO BTP (voir coordonnées page 12).



LES COMMISSIONS SOCIALES

La politique d'action sociale est décidée par le conseil d'administration de chaque Institution, membre du groupe PRO BTP. Pour l'appliquer, des commissions sociales, désignées paritairement par les partenaires sociaux sont proches des adhérents et décident de l'attribution d'aides financières individuelles et de prêts.